

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 6 juin (06/06/2013)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 31 mai, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS** : M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURELLENT, **Adjoint**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers municipaux**.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHES (représenté par Mme DA MOTA), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Mme CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. SELAM), M. André LENFANT (représenté par M. REDON), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. Patrice CHARLES, **Conseiller municipal**.

Madame DAMIANI est nommée secrétaire de séance.

**19 – 06 Juin 2013**

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE LA BANQUE POPULAIRE**

Vu la délibération n° 11 du Conseil municipal du 27 octobre 2011 portant convention de mise à disposition d'un terrain communal au profit de la Banque Populaire,

Vu la délibération n° 10 du Conseil municipal du 4 octobre 2012 portant avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un terrain communal au profit de la Banque Populaire,

Vu la convention de mise à disposition d'un terrain communal signée le 9 décembre 2011,

Considérant que la durée de validité de la convention était d'une année à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011, reconduite jusqu'au 28 février 2013 par un avenant n° 1,

Considérant que les travaux de l'agence sise 18 rue de la République à Moissac ne sont pas terminés,

Considérant que la Banque Populaire ne peut interrompre son activité durant les travaux,

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
par 26 voix pour et 6 abstentions (M. Roquefort, Mme Rollet, M. Benech, Mme  
Nicodeme, M. Gauthier, Mme Galho)**

**ACCEPTÉ** de mettre à disposition de la Banque Populaire, une partie d'une parcelle sise Jardin Firmin Bouisset, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013, jusqu'au 28 février 2014, pour un loyer mensuel d'un montant de 700 euros.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'un terrain communal.

Pour copie conforme  
Moissac, le 7 juin 2013  
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the official seal and the name "Jean-Paul NUNZI".